

Monsieur Marcel Blanchet  
Directeur général des élections

Objet : Modifications au Comté de Dubuc

Monsieur,

Sans mettre en cause la nécessité d'améliorer la carte électorale, il nous apparaît que les modifications proposées au Comté de Dubuc sont, par certains côtés, tout à fait aberrantes.

En effet, la proposition de séparer la municipalité de Petit-Saguenay du reste du Comté va à l'encontre d'un des principes qui sont censés vous guider, soit "Les communautés naturelles".

Petit-Saguenay ne peut être séparé de l'Anse-St-Jean et des autres municipalités du Bas-Saguenay. La municipalité fait partie du même CLSC, de la même Commission scolaire, du même CRE, etc...

Cela ne tient pas compte non plus de la géographie. Le Fjord du Saguenay n'est pas la rivière des Prairies ou la St-Charles. Même si, à vol d'oiseau, c'est près de Sacré-Cœur, par la route cela représente bon nombre de kilomètres et nécessite de traverser une ou deux autres circonscriptions selon la route choisie.

Il nous semble très clair que la proposition faite ne fait aucun sens. L'ancien secteur de Chicoutimi-nord doit rester à Chicoutimi. Par contre, le secteur rural de Chicoutimi (celui sur la rive sud, par exemple les rangs St-Paul et St-Pierre) pourrait facilement être rattaché au comté de Dubuc parce que c'est un prolongement naturel de l'ancienne municipalité de Laterrière.

Nous espérons que vous tiendrez compte de ces critiques que nous voulons constructives.

Bien à vous.

Bruno Dahl